

A

nnexe 1

MOUVEMENT NATIONAL 2005 DES AASU

PP = poste précis

DEC = PUD = "poste ultérieurement décentralisé"

PRP = poste à responsabilité particulière

RC = rapprochement de conjoints

ZEP = zone d'éducation prioritaire

Cas n° 1 : AASU issu des IRA en 2000 et ayant une note administrative de 17 qui souhaite muter dans l'académie de Nice bénéficiant d'un rapprochement de conjoints sur le département du Var

Note administrative : $17 \times 2 = 34$

Ancienneté dans le poste : 5 ans = 40

Ancienneté dans le corps : 5 ans $\times 2 = 10$

Ancienneté dans la FP : 6 ans = 6

Barème de base : 90 points de base

Rapprochement de conjoints : 2 ans = 50

Enfants : aucun = 0

Poste ultérieurement décentralisé = 40

Vœux	Barème de base	Barème total avec les bonifications
1-PPE ADM Université Sophia Antipolis NL	90	90
2-PP C ADM Nice	90	90
3-PP D ADM Var INDIFF	90	90
4- PP D TTES Var INDIFF	90	140 (bonification RC soit 90 + 50)
5- PP D ADM-DEC Var INDIFF	90	130 (bonification PUD soit 90 + 40)
6- PP D EC-ADM-DEC Var INDIFF	90	180 (bonification RC + PUD soit 90 + 50 + 40)

Remarques

- Si l'agent a un barème suffisant pour que son premier vœu soit réalisé, il obtiendra satisfaction sur le vœu n° 1 car l'ordre des vœux est respecté : le dispositif relatif à la décentralisation ne prime pas sur les autres vœux.

- La bonification pour rapprochement de conjoints ne s'applique que si l'AASU formule le vœu "toutes fonctions, logement indifférent" sur le département où le conjoint exerce son activité professionnelle.

- Les bonifications rapprochement de conjoints et poste ultérieurement décentralisé sont cumulables. Il n'est pas obligatoire de formuler un vœu s'étendant aux postes ultérieurement décentralisés pour bénéficier de la bonification pour rapprochement de conjoint, dès lors que l'agent a formulé le vœux "toutes fonctions, logement indifférent" sur le département où le conjoint exerce son activité professionnelle.

Cas n° 2 : AASU issu du concours direct interne de 2000 ayant une note administrative de 18 et exerçant en ZEP depuis 5 ans souhaitant muter dans l'académie de Montpellier pour convenances personnelles qui accepterait de rejoindre un poste ultérieurement décentralisé

Note administrative : $18 \times 2 = 36$

Ancienneté dans le poste : 5 ans = 40

Ancienneté dans le corps : 5 ans $\times 2 = 10$

Ancienneté dans la FP : 12 ans = 12

Exercice en ZEP depuis 5 ans = 25 au titre des années 2000 à 2005

Total de base : 123 points de base

Poste ultérieurement décentralisé = 40

Vœux	Barème de base	Barème total avec les bonifications
1-PRP 333 CROUS de Montpellier	-	Poste sur profil : obligatoirement placé en premier vœu
2-PRP 444 Université de Perpignan	-	Poste sur profil : obligatoirement placé en premier vœu
3-PPC GM Montpellier F4	123	123 (dont bonification ZEP)
4-PPD GM Hérault F4	123	123 (dont bonification ZEP)
5-PPD DEC - ADM Hérault INDIFF	123	163 (bonifications ZEP + PUD soit 123 + 40)

Remarques

- Les vœux PRP sont obligatoirement placés en première position. Si l'agent est classé premier sur plusieurs postes PRP, il sera muté en fonction de l'ordre de ses vœux.

- La bonification ZEP s'applique sur tous les vœux. Elle est cumulable avec la bonification pour rapprochement de conjoints et celle accordée sur les postes ultérieurement décentralisés.

Annexe 2**MOUVEMENT 2005 DES AASU****DISPOSITIF EXPÉRIMENTAL À POSTES À EXIGENCES PARTICULIÈRES DE TYPE IV (PEP IV) -
LISTE DES ÉTABLISSEMENTS RETENUS****Académie de Paris**

75018	Clg. Gérard Philipe, 8, rue des Amiraux	0752195D
75018	Clg. Maurice Utrillo, 100, boulevard Ney	0750546L
75018	Clg. Georges Clémenceau, 43, rue des Poissonniers	0751793S
75019	Clg. Sonia Delaunay, 14-16, rue Euryale Dehaynin	0750575T

Académie de Créteil**Département de Seine-et-Marne (77)**

Dammarie-les-Lys	Clg. G. Politzer	0771476L
Émerainville	Clg. Van Gogh	0772119K
Le Mée-sur-Seine	Clg. J. de la Fontaine	0772056S
Meaux	Clg. A. Camus	0771172F
Meaux	Clg. H. Dunant	0771029A
Montereau	Clg. Paul Éluard	0771567K
Savigny-le-Temple	Clg. La Grange-aux-Bois	0772274D

Département de Seine-Saint-Denis (93)

Aubervilliers	Clg. Diderot	0931186G
Aubervilliers	Clg. H. Wallon	0930116W
Aulnay-sous-Bois	Clg. V. Hugo	0930891N
Aulnay-sous-Bois	Clg. P. Neruda	0931379U
Aulnay-sous-Bois	Clg. C. Debussy	0931434D
Aulnay-sous-Bois	Clg. n° 6 Chr. de Pisan	0932310F
Bobigny	Clg. République	0931194T
Bondy	Clg. Brossolette	0931860S
Bondy	Clg. H. Sellier	0931888N
Bondy	Clg. J. Zay	0931612X
Clichy-sous-Bois	Clg. L. Michel	0931221X
Épinay-sur-Seine	Clg. E. Galois	0931207G
Épinay-sur-Seine	Clg. J. Vigo	0931428X
La Courneuve	Clg. H. Poincaré	0931188L
La Courneuve	Clg. J. Vilar	0931429Y
Le Blanc-Mesnil	Clg. R. Descartes	0931433C
Montfermeil	Clg. J. Jaurès	0931546A
Montfermeil	Clg. P. Picasso	0931707A

Pantin	Clg. J. Jaurès	0931216S
Pierrefitte	Clg. Courbet	0931223Z
Saint-Denis	Clg. F. Garcia Lorca	0931489N
Saint-Denis	Clg. E. Triolet	0931230G
Saint-Ouen	Clg. n° 3	0932261C
Sevran	Clg. La Pléiade	0932262D
Sevran	Clg. E. Galois	0931190N
Stains	Clg. P. Neruda	0931226C
Stains	Clg. M. Thorez	0931147S

Département du Val-de-Marne (94)

Alfortville	Clg. P. Langevin	0941021Z
Bonneuil-sur- Marne	Clg. P. Éluard	0941095E
Champigny-sur- Marne	Clg. E. Triolet	0941092B
Champigny-sur- Marne	Clg. Les Boullereaux	0940786E
Ivry-sur-Seine	Clg. G. Politzer	0941025D
Orly	Clg. Desnos	0941044Z
Villejuif	Clg. K. Marx	0941036R
Villeneuve-Saint-Georges	Clg. Brossolette	0940791Z
Villeneuve-Saint-Georges	Clg. Roland Garros	0940749D
Vitry-sur-Seine	Clg. J. Vallès	0941029H
Vitry-sur-Seine	Clg. F. Rabelais	0941224V

Académie de Versailles

Département des Yvelines (78)

Carrières-sous-Poissy	Clg. Monet	0781817B
Chanteloup	Clg. Magellan	0781986K
Chanteloup	Clg. R. Cassin	0781108F
Les Mureaux	Clg. J. Verne	0780180X
Les Mureaux	Clg. J. Vilar	0781914G
Les Mureaux	Clg. Verlaine	0780572Y
Limay	Clg. Galilée	0782115A
Mantes	Clg. A. Chenier	0783254N
Mantes	Clg. Clémenceau	0781977A
Mantes	Clg. Gassicourt	0781955B
Mantes	Clg. L. Pasteur	0781896M
Mantes	Clg. P. Cézanne	0780417E
Poissy	Clg. Les Grands Champs	0780264N
Sartrouville	Clg. R. Rolland	0780577D
Trappes	Clg. Y. Gagarine	0780187E

Département de l'Essonne (91)

Corbeil	Clg. La Nacelle	0911443Z
Corbeil	Clg. Les Tarterets	0911570M
Corbeil	Clg. L. Michel	0911024U
Évry	Clg. P. Éluard	0911865H
Évry	Clg. Les Pyramides	0911729K
Grigny	Clg. J. Vilar	0911036G
Savigny	Clg. J. Mermoz	0910716J

Département des Hauts-de-Seine (92)

Antony	Clg. A. Franck	0921243B
Asnières	Clg. A. Malraux	0921545E
Bagneux	Clg. R. Rolland	0921168V
Bagneux	Clg. H. Barbusse	0921631Y
Bagneux	Clg. J. Curie	0921778H
Colombes	Clg. H. Dunant	0921675W
Colombes	Clg. J.B. Clément	0921160L
Gennevilliers	Clg. E. Vaillant	0921157H
Gennevilliers	Clg. L. Pasteur	0921541A
Gennevilliers	Clg. G. Moquet	0921621M
Nanterre	Clg. E. Galois	0921589C
Villeneuve-la-Garenne	Clg. Pompidou	0921543C
Villeneuve-la-Garenne	Clg. E. Manet	0921159K

Département du Val-d'Oise (95)

Argenteuil	Clg. Monet	0950886X
Argenteuil	Clg. A. Camus	0951139X
Argenteuil	Clg. E. Cotton	0951230W
Argenteuil	Clg. J.J. Rousseau	0951138W
Bezons	Clg. H. Wallon	0950888Z
Garges	Clg. H. Wallon	0950023J
Garges	Clg. P. Éluard	0950711G
Garges	Clg. P. Picasso	0951098C
Gonesse	Clg. Truffaut	0951920W
Goussainville	Clg. Robespierre	0950026M
Montigny-les-Cormeilles	Clg. L. Aragon	0951800R
Sarcelles	Clg. Voltaire	0951196J
Sarcelles	Clg. J. Lurçat	0950723V
Sarcelles	Clg. E. Galois	0950045H
Sarcelles	Clg. P. A. France	0950900M
Sarcelles	Clg. V. Hugo	0951945Y
Villiers-le-Bel	Clg. L. Blum	0950939E

Les SEGPA annexées à ces collèges entrent dans le dispositif PSE.

RENTÉE SCOLAIRE 2005

Ce document doit être OBLIGATOIREMENT complété par les AASU candidats à une affectation sur un POSTE À RESPONSABILITÉ PARTICULIÈRE publié sur internet en complément du dossier de mutation.

NOM PATRONYMIQUE :

PRÉNOM :

NOM USUEL :

GRADE :

AFFECTATION ACTUELLE :

DÉCLARE ÊTRE CANDIDAT À UN OU PLUSIEURS POSTE(S) À RESPONSABILITÉ PARTICULIÈRE PUBLIÉ(S) SUR INTERNET

Les vœux et leur ordre doivent être rigoureusement identiques à ceux imprimés sur la confirmation de mutation ou de réintégration.

En cas de non-respect de cette règle, la confirmation de mutation ou de réintégration fera foi.

Indiquez le numéro du poste à responsabilités particulières tel qu'il figure dans la publication.

Poste sollicité	Numéro du poste
1
2
3
4
5
6

Je soussigné, m'engage à accepter tout poste correspondant à un vœu exprimé sur le présent document et certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis sur le présent document.

À _____, le _____

Signature

Les agents sollicitant un poste à responsabilités particulières doivent transmettre un double de leur candidature au responsable (de l'établissement ou du service sollicité) dont le nom est précisé lors de la publication dudit poste. Les demandes seront examinées lors de la commission administrative paritaire nationale du 19 mai 2005.

